



Monsieur le Chef du Service des Ressources Humaines
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07

Sujet : retenues sur salaires

Paris, le 09 mai 2023

M. le Chef de Service.

Le 27 avril dernier, une vingtaine d'ISPV ont contacté le SNISPV car ils avaient appris la veille en fin de journée qu'une régularisation de rémunération à la baisse, portant sur 600 € ou 800 € selon les agents, allait intervenir sur leur paie d'avril 2023 qui a été versée le jour même.

L'Alliance du Trèfle a par ailleurs eu connaissance qu'un certain nombre d'IAE et d'attachés d'administration seraient concernés par des régularisations similaires.

Si ces régularisations ne sont pas contestables, les représentants de l'Alliance du Trèfle ne comprennent pas que les agents concernés aient été informés aussi tardivement, du jour pour le lendemain, ce qui ne leur a évidemment pas permis d'anticiper cette diminution importante de leur rémunération.

Nous avons bien conscience que le manque de moyens humains dans les bureaux de gestion ne permet pas aux collègues de ces bureaux de travailler dans des conditions correctes, mais compte tenu du fait que les opérations à effectuer pour mettre en place ces régularisations sur la paie d'avril ont été finalisées autour du 10-15 mars dernier, nous pensons qu'il était parfaitement possible d'informer les collègues concernés beaucoup plus tôt.

Nous vous remercions de prendre en compte le signalement de cette anomalie majeure en termes d'information des agents et nous espérons que tout sera mis en œuvre au sein du service des ressources humaines du ministère afin qu'une telle négligence ne se reproduise pas.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le chef de service, nos respectueuses salutations.

La Présidente de la
CFTC-MAE

Catherine ERNOULT-TOMASSO

La Secrétaire Générale de
EFA-CGC

Valérie BOYÉ

Le Président du
SNISPV

Olivier LAPÔTRE

